

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE - 27 septembre 2012

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Judi 27 septembre 2012 à 18 heures
Centre d'Animation Lorin de la Croix
Rue Edouard ANDRE - LA CROIX EN TOURAINE**

ORDRE DU JOUR :

- 1. Procès Verbal de la Précédente Réunion**
- 2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir - Articles L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales**
- 3. REOM - Déchets Ménagers et Assimilés**
 - a. Tarifs au 1^{er} octobre 2012
 - b. Compostage individuel
 - i. Demande de subvention
 - c. Déchetteries communautaires
 - i. Modification des horaires d'ouverture
 - ii. Marché de Service Lot 1 - Gestion des déchetteries - Avenant n°6
- 4. Finances**
 - a. Décisions Modificatives
 - i. Budget Annexe « REOM - Déchets Ménagers et assimilés »
 - ii. Budget Annexe « ZA de Sublaines »
 - b. Taxe Annuelle sur les Friches Commerciales
 - c. Tarifs de location de la piscine
 - d. Ateliers Relais - Bail précaire
- 5. Petite Enfance - Enfance - Jeunesse**
 - a. Crèche des Lucioles (Athée sur Cher)
 - i. Avenant au marché de service
 - ii. Modification du règlement intérieur
- 6. Nouvelle Brigade Territoriale de Gendarmerie**
 - a. Avenants aux travaux
- 7. Zones d'Activités**
 - a. Requalification de la ZI de Bois Pataud
 - i. Cession d'une parcelle
 - b. ZA de Sublaines - Bois Gaulpied
 - i. Cession d'une parcelle (modification de la délibération)
- 8. Commerces de Proximité**
 - a. Boulangerie - Pâtisserie de Francueil
 - i. Octroi du Marché - Lot « menuiserie extérieure Bois »
- 9. Rapports d'activités :**
 - a. Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher
 - b. Service « REOM - Déchets Ménagers et Assimilés »
- 10. Commissions & Comités :**
 - Patrimoine du 7 juin 2012
 - Comité de pilotage - Sentier d'Interprétation du 11 juillet 2012
 - Transports Scolaires du 18 juillet 2012
 - Affaires Economiques du 26 juillet 2012
 - Culture & Tourisme du 4 septembre 2012
 - Petite Enfance - Enfance - Jeunesse du 6 septembre 2012
 - Environnement du 11 septembre 2012
 - Affaires Economiques du 17 septembre 2012
- 11. Questions diverses**

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

SEANCE du 27 septembre 2012

L'An deux mil douze, le vingt-sept septembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre Lorin de La Croix, Salle Balzac, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Robert PAPINEAU - M. Jean Pierre PESTIE –

Absent excusé : M. Philippe VASLIN, représenté par M. Raymond COLSON

Bléré : Mme Françoise BAROU – MM. Jean-Serge RAFEL – Georges FORTIER - Jean-François DEJUST - Robert GAUTHIER

Chenonceaux : M. Michel LE GOFF –

Absent excusé : M. Daniel CHAMPION, représenté par M. Jocelyn DURAND

Chisseaux : M. Franck AUGIAS

Absent excusé : M. Pierre BAUER, représenté par M. Michel JACQUEMET

Cigogné : M. Michel DUVAL - M. Renaud MOULIN

Civray de Touraine : M. Alain BERNARD - M. Francis GELY

Courçay : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER

Dierre : Mme Françoise PICARD - M. Max BESNARD

Epeigné les Bois : M. Michel MERGOT – M. Christian PERCEVAULT

Francaeuil : M. Jean-Louis CHERY – M. Jean François LEPAGE

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN – M. Denis CHANTREL

Absent excusé : M. Claude BUNET –

Luzillé : M. Jacky GAUVIN –

Absente excusée : Mme Olivia MAURICE

Saint Martin le Beau : MM. Didier AVENET –Alain SCHNEL – Philippe VERNET

Sublaines : M. Laurent HARTMANN

Absent excusé : M. Christian FOUASSIER, pouvoir à M. Laurent HARTMANN

Elu présent sans voix délibérative : Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC, conseiller général du canton de Bléré

Autres personnes présentes : M. Eddy JORANDON et Mlle Aurélia GERMANOTTI - Services de la communauté de communes

Le quorum est atteint, le conseil communautaire peut débiter.

Secrétaire de Séance : Mme Béatrice BOYER

1. PV de la précédente réunion –

Sans aucune remarque, le PV de la précédente réunion est adopté à l'unanimité

2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L5211-2 du code Général des Collectivités Territoriales

La Présidente donne lecture des décisions qu'elle a prises en vertu de sa délibération :

- **2012-017** contractualisant avec GRDF pour le raccordement au réseau gaz du bâtiment d'activités dénommé Atelier Relais sis 22 rue du Commandant Cousteau à Bléré pour un montant de 1 136,16 € HT.
- **2012-018** contractualisant avec SMABTP pour un contrat d'assurance Fondeos Chantier (assurance aménageur lotisseur) pour un montant de 19 942,48 € TTC
- **2012-019** portant signature d'un contrat SPS avec la société ACP2S pour les travaux de réhabilitation de la déchetterie de Athée sur Cher – Montant 960 € HT
- **2012-020** portant signature d'un avenant pour le marché « Zone 4 : réalisation de fouilles archéologiques (période antiquité, protohistoire, moyen-âge) sur la commune de Sublaines (37310) – lot 2 période moyen-âge » pour la mise en œuvre de moyens complémentaires pour faire suite à une demande du Service Régional de l'Archéologie – DRAC Centre, pour un montant de 100 224,20 € HT.
- **2012-021** portant signature d'un avenant de prolongation de délai avec l'entreprise VERNAT TP pour le marché de travaux « Travaux VRD pour l'aménagement de la Zone d'Activités de Sublaines – Bois Gaulpied à Sublaines (37310) / Lot 1 : Terrassement, voirie, assainissement, tranchées techniques, infra Télécom, réseau éclairage public ».

- **2012-022 portant** signature d'un avenant de prolongation de délai avec le groupement EUROVIA – SOGEA pour le marché de travaux « Travaux VRD pour l'aménagement de la Zone d'Activités de Sublaines – Bois Gaulpied à Sublaines (37310) / Lot 2 : Réseau d'eau potable et sécurité incendie ».
- **2012-023** contractualisant avec ERDF pour le raccordement électrique de la boulangerie de Francueil pour un montant de 1 389,46 € HT.
- **2012-024** autorisant la signature d'un contrat de Prestation de services avec la Société Super Net Services pour l'entretien du siège social à partir du 1^{er} septembre 2012 - Prix de 420 € HT mensuels – Contrat d'un an renouvelable (début au 1^{er} septembre 2012).
- **2012-025** portant signature d'un avenant pour le marché « Zone 5 : réalisation de fouilles archéologiques (période protohistoire) sur la commune de Sublaines (37310)» pour la mise en œuvre de moyens complémentaires pour faire suite à une demande du Service Régional de l'Archéologie – DRAC Centre pour un montant de 40 961,65 € HT.

3. REOM – Déchets Ménagers et Assimilés

a. Tarifs au 1er octobre 2012

Monsieur Jean-Francis BISTER présente le dossier et indique que la Commission Environnement, réunie le 11 septembre dernier, propose de maintenir les tarifs à compter du 1^{er} octobre prochain.

**Le conseil communautaire,
Sur proposition de la commission Environnement,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOPTE les tarifs suivants :**
 - ☞ **Tarifs de la Redevance incitative (facturation biannuelle en fin de période – période 1^{er} octobre au 31 mars et 1^{er} avril au 30 septembre)**
 - o Part fixe annuelle :
 - 113,74 euros HT pour les habitats individuels, les professionnels et les collectivités.
 - 56,87 euros HT pour les habitats collectifs.
 - 56,87 euros HT pour les professionnels ayant le siège de leur entreprise sur le lieu de leur résidence principale.
 - o Part forfaitaire annuelle – Location du bac.
 - 22,80 euros HT pour un bac 120 litres.
 - 45,50 euros HT pour un bac 240 litres.
 - 64,50 euros HT pour un bac 340 litres.
 - 125,10 euros HT pour un bac 660 litres.
 - 22,80 euros HT pour les foyers ne disposant pas de bac à déchets ménagers en raison de leur éloignement du lieu de collecte. Ces foyers disposeront d'un rouleau de 25 sacs noirs, par an, identifiés au nom de la CCBVC.
 - o Part variable à compter de la 6^{ème} levée semestrielle. Levée du bac :
 - 2,28 euros HT le bac 120 litres.
 - 4,55 euros HT le bac 240 litres.
 - 6,45 euros HT le bac 340 litres.
 - 12,51 euros HT le bac 660 litres.
 - o Sac noir de 50 litres identifié au nom de la CCBVC : 1 euro TTC.
- **Tarifs Accès en Déchetterie applicables aux Professionnels munis d'une carte d'accès en déchetterie (facturation trimestrielle en fin de période) :**
 - o Cartons : 6 euros HT le m³.
 - o Déchets verts : 12 euros HT le m³.
 - o Tout-venant : 30 euros HT le m³.
 - o Gravats : 37 euros HT le m³.
 - o Ferrailles : 5 euros HT
 - o Cartons : 6 euros HT le m³.
 - o Bois : 25 euros HT le m³.
 - o Déchets Ménagers Spéciaux : 2 euros HT par kilo.

☞ **Renouvellement de la carte de déchetterie en cas de perte ou vol : 7 € TTC**

☞ **Tarifs des Composteurs :**

Tarifs inchangés à 30 € TTC le grand (800 litres) et 15 € TTC le petit (320 litres). Les composteurs font l'objet d'une mise à disposition au profit des foyers de notre communauté de communes dans un but de réduction du volume des déchets ménagers à collecter par la confection de compost.

☞ **Tarifs des Bacs :**

Il s'agit du tarif de vente des bacs de la Communauté de Communes en cas de détérioration.

- **Bac 120 L : 30 € HT**

- Bac 240 L : 36 € HT
 - Bac 340 L : 50 € HT
 - Bac 660 L : 120 € HT
- **CHARGE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice Président délégué, d'appliquer la présente délibération**

b. Compostage Individuel

i. Demande de subventions

Monsieur Jean-Francis BISTER indique que nous menons, depuis plusieurs années une opération de compostage individuel avec la mise à disposition de composteur. Le Conseil Général soutient cette opération qui a déjà permis de distribuer 1610 composteurs.

Il convient de solliciter une nouvelle aide du Conseil général pour une prochaine commande.

Le conseil communautaire,

Sur proposition de la commission Environnement,

Vu l'opération de mise à disposition de composteurs individuels

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE le soutien financier du Conseil Général pour l'opération**
- **CHARGE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice Président délégué, de signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération**

c. Déchetteries communautaires

i. Modification des horaires d'ouverture des déchetteries.

Monsieur Jean-Francis BISTER rappelle que la Déchetterie située à Athée sur Cher est en travaux, et ce encore pour quelques semaines. Les travaux pour le réaménagement de la déchetterie d'Athée sur Cher ont débuté le 18 juin 2012. La déchetterie a donc été fermée au public, pour des raisons de sécurité. En parallèle, afin de faciliter les dépôts pour les Administrés, les horaires d'ouverture des déchetteries de Chisseaux et de Bléré ont été élargis.

Les horaires d'ouverture des déchetteries du territoire de la CCBVC sont fixés par délibération du Conseil Communautaire.

La réouverture de la déchetterie d'Athée sur Cher est prévue pour fin octobre - début novembre 2012.

Il est donc nécessaire de prendre une délibération afin de ramener les horaires d'ouverture des déchetteries aux horaires initiaux (avant début de travaux), ceci dès la réouverture d'Athée sur Cher.

Le conseil communautaire,

Sur proposition de la commission Environnement,

Compte tenu de la fin prévisionnelle des travaux de la Déchetterie communautaire située sur la commune de Athée sur Cher,

Constanta la nécessité de revenir aux horaires qui avaient été établis antérieurement aux travaux de la déchetterie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE les nouveaux horaires des déchetteries communautaires comme suit :**

	Athée-sur-Cher	Bléré	Chisseaux
Horaire d'hiver (du 01/10 au 31/03)	Zone industrielle de la Ferrière	Zone industrielle de Saint Julien	Place des anciens combattants
Lundi	9h00 à 12h00 14h00 à 17h00	9h00 à 12h00 14h00 à 17h00	Fermée
Mardi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00	Fermée
Mercredi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00
Jeudi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00	Fermée
Vendredi	9h00 à 12h00 14h00 à 17h00	9h00 à 12h00 14h00 à 17h00	14h00 à 17h00
Samedi	9h00 à 12h00 14h00 à 17h00	9h00 à 12h00 14h00 à 17h00	9h00 à 12h00 14h00 à 17h00

Horaire d'été (du 01/04 au 30/09)			
Lundi	9h00 à 12h00 14h00 à 18h00	9h00 à 12h00 14h00 à 18h00	Fermée
Mardi	9h00 à 12h00	14h00 à 18h00	Fermée
Mercredi	9h00 à 12h00	14h00 à 18h00	14h00 à 18h00
Jeudi	9h00 à 12h00	14h00 à 18h00	Fermée
Vendredi	9h00 à 12h00 14h00 à 18h00	9h00 à 12h00 14h00 à 18h00	14h00 à 18h00
Samedi	9h00 à 12h00 14h00 à 18h00	9h00 à 12h00 14h00 à 18h00	9h00 à 12h00 14h00 à 18h00

- **DIT que ces horaires ne deviendront effectifs que dès lors que les travaux de la déchetterie située à Athée sur Cher seront terminés, et donc le site de nouveau accessible,**
- **CHARGE Madame la Présidente de fixer par arrêté la date de réouverture du site**
- **AUTORISE Mme la Présidente ou Monsieur le Vice Président délégué (Jean-Francis BISTER) à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération**

ii. Marché de service Lot n°1 - Gestion des déchetteries - Avenant n°6 avec la Société COVED.

Monsieur Jean-Francis BISTER rappelle que, afin de prendre en compte la modification des horaires d'ouverture des déchetteries de Chisseaux et de Bléré pendant les travaux sur Athée sur Cher, un avenant a été signé avec la Société COVED.

Pour la réouverture de la déchetterie d'Athée sur Cher, il est nécessaire de signer un nouvel avenant avec la Société COVED afin de prendre en compte les éléments suivants :

- Remise en place des anciens horaires d'ouverture.
- Prise en compte des nouveaux plans du site (qui sont annexés au contrat).
- Mise en place d'une clause obligeant la Société COVED à remplacer les murets en cas de détérioration par leurs Services (pendant le changement d'une benne par exemple).

La Commission « Environnement » a validé cette proposition d'avenant qui n'a aucun impact financier pour la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire,

Sur proposition de la commission Environnement,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le marché de Gestion des déchetteries signé avec la Société COVED

Compte tenu de la fin prévisionnelle des travaux de la Déchetterie communautaire située sur la commune de Athée sur Cher,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE l'avenant présenté**
- **DIT que cet avenant prendra effet à la date de réouverture de la Déchetterie située sur la commune d'Athée-sur-Cher**
- **AUTORISE Mme la Présidente ou Monsieur le Vice Président délégué (Jean-Francis BISTER) de signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération**

4. Finances

a. Décisions Modificatives

i. Budget Annexe « REOM – Déchets Ménagers et Assimilés »

Un avenant a été signé avec l'entreprise Transterrassement pour la reconstruction du mur séparant la déchetterie d'Athée sur Cher et l'entreprise voisine. De plus, le volume de terre à évacuer est supérieur au volume estimé (modification à notre demande du merlon végétal). Ces dépenses n'avaient pas été prévues au budget 2012.

Cependant, des dépenses avaient été inscrites pour la construction d'une nouvelle déchetterie en remplacement du site de Bléré. Ces dépenses peuvent être affectées, par décision modificative, aux travaux sur Athée sur Cher.

Articles	Désignation	DM 2012-002	Articles	Désignation	DM 2012-002
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
		-			-
SECTION d'INVESTISSEMENT - DEPENSES			SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
D2315-OP11	Travaux – Déchetterie Athée	+ 90 000			-
D2315-OP12	Travaux – Nouvelle Déchetterie	- 90 000			-
		-			-

Le conseil communautaire,

Vu la Présentation de Mme la Présidente de la Communauté de Communes,

Vu le Budget primitif du budget annexe adopté le 29 mars 2012

Vu la Décision modificative n° 1 au budget annexe,

Vu l'équilibre du budget

Après en avoir délibéré, A l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 2 au Budget annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés », ci-dessus présentée

ii. Budget Annexe « ZA de Sublaines »

Madame la Présidente présente le dossier. Le Budget Annexe « ZA de Sublaines » prévoyait les travaux de viabilisation ainsi qu'une somme pour les fouilles archéologiques.

Compte tenu des résultats réels des appels d'offres pour la réalisation des travaux de fouilles, il est nécessaire de procéder à la modification suivante au budget annexe :

Articles	Désignation	DM 2012-002	Articles	Désignation	DM 2012-002
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES			SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
D605-90-R	Travaux	+ 400 000	R71331-90-OS	Stock au 31/12/2012	+ 400 000
		+ 400 000			+ 400 000
SECTION d'INVESTISSEMENT - DEPENSES			SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
D3355-90-OS	Stock au 31/12/2012	+ 400 000	R1641-90 H	Emprunt	+ 400 000
		+ 400 000			+ 400 000

Le conseil communautaire,

Vu la Présentation de Mme la Présidente de la Communauté de Communes,

Vu le Budget primitif du budget annexe adopté le 29 mars 2012

Vu la Décision modificative n° 1 au budget annexe,

Vu l'équilibre du budget

Après en avoir délibéré, A l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 2 au Budget annexe « ZA de Sublaines », ci-dessus présentée

Mme PICARD demande s'il y aura un budget de consacrer par la Communauté de communes pour la mise en valeur des objets trouvés.

La Présidente répond que très peu d'objets sont trouvés.

Les principales découvertes consistaient en la présence d'un souterrain refuge qui était située sur la Zone qui sera vendue à Triangle 37. D'autres ont été découverts sous la Ligne à grande Vitesse (LGV).

Sur la zone 5 (entrée de la zone d'activités), la Présidente indique que les archéologues sont ravis d'avoir trouvé des maisons de type danubien.

Nous n'avons aujourd'hui aucune autre solution que de faire les fouilles d'autant plus que la Zone est attractive pour des entreprises. Outre Triangle 37, d'autres entreprises se montrent très intéressées, aussi bien pour des petites que pour des grandes surfaces de terrains.

b. Taxe Annuelle sur les Friches Commerciales

Monsieur Alain BERNARD, Vice Président explique que cette taxe a été instaurée par le conseil communautaire en 2009. Il s'agit d'une taxe due par les propriétaires de biens immobiliers à usage professionnel qui ne sont plus affectés à une activité depuis au moins 5 ans et qui sont restés inoccupés au

cours de la même période. Le propriétaire ne doit pas avoir cherché à louer ou à vendre son bien durant les 5 dernières années.

Les bâtiments concernés sont les immeubles de bureaux, les immeubles affectés à une activité entrant dans le champ d'application de la cotisation foncière des entreprises (CFE) ainsi que les bâtiments dédiés à une activité agricole et les lieux de stockage et de dépôt.

La taxe est due par le redevable de la taxe foncière.

Le taux de la taxe est fixé à 5% la première année d'imposition, 10% la deuxième et 15% à compter de la troisième année. Ces taux peuvent être majorés dans la limite du double.

En 2010 et 2011, le taux a été fixé à 10 % par le conseil communautaire. En 2012, il était de 20 %.

La commission des affaires économiques propose que ce taux soit maintenu à 20 % pour l'année 2013.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article 1530 du Code Général des Impôts,

Vu l'instauration de la Taxe Annuelle sur les Friches Commerciales par le conseil communautaire du 24 septembre 2009 pour l'année 2010,

Vu l'avis de la commission des Affaires Economiques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE le taux 2013 à 20 %

c. Tarifs de location de la piscine – Septembre 2012

Madame la Présidente indique que la piscine communautaire sera louée à l'association US Chambray les Tours pour un mois, en dehors des horaires scolaires. Ainsi, il convient de fixer le prix de cette location.

Le Conseil Communautaire,

Vu les tarifs adoptés par délibération en date du 25 janvier 2012

Vu l'avis du Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE le prix forfaitaire de la location à l'US Chambray les Tours pour 2012 à 500 €**
- **DIT qu'un titre à l'encontre du Club sera émis dès que possible,**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier**

d. Ateliers Relais – Bail précaire

Madame la Présidente indique que la CCBVC a trouvé à louer notre atelier relais situé 22 Rue du Commandant Jacques-Cousteau à Bléré au prix de 650 € HT comme prévu.

Le Conseil Communautaire,

Vu la demande l'entreprise PRAM

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE la location de l'atelier Relais 22 Rue du Commandant JY COUSTEAU à Bléré, à l'entreprise PRAM au prix de 650 € HT par mois dans le cadre d'un bail précaire de 23 ans**
- **CHARGE Maître Luc MODOT, Notaire à La Croix en Touraine, de rédiger l'acte notarié**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Premier Vice Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier**

5. Petite Enfance - Enfance

a. Crèche « Les Lucioles » (Athée sur Cher)

i. Avenant au Marché de Service

Monsieur Robert PAPINEAU, Vice Président indique que le contrat qui lie la CCBVC à l'Association Enfance pour Tous (Association chargée de la gestion du Multi-Accueil) prévoit la fermeture de la structure pendant une semaine à Noël et quatre semaines en Août. Certaines familles souhaiteraient voir réduire la période de fermeture de la structure en août. L'Association propose donc de maintenir le nombre de semaines de fermeture du Multi-Accueil à cinq, en les répartissant de la façon suivante :

- Une semaine à Noël.
- Une semaine pendant les vacances de Pâques.
- Trois semaines en août.

Cette modification n'a aucun impact financier sur le montant du marché.

La Commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse » a validé cette proposition d'avenant.

Afin d'entériner cette modification des périodes de fermeture de la structure, la Présidente doit être autorisée à signer un avenant avec l'Association « Enfance pour Tous ».

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code des Marchés Publics

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher

Vu le marché de service liant la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher et l'association Enfance pour Tous pour la gestion du Multi Accueil de Athée sur Cher (Les Lucioles)

Constatant la nécessité d'adapter le Marché de service afin de modifier les périodes de fermeture au cours de l'année civile

Constatant que cet avenant n'a aucun impact financier

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE l'avenant présenté

ii. Modification du règlement Intérieur

Compte tenu de l'avenant présenté ci-dessus, il est nécessaire de modifier le règlement de la Crèche afin d'adapter l'article suivant : «

a. Le fonctionnement de l'établissement

a) Horaires d'accueil des enfants

Le multi accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Afin de préserver les temps de repas, d'activités et les siestes des enfants, la structure n'accueille pas d'enfants entre 12h30 et 13h30 sauf exception vue en amont avec la Directrice.

Le multi accueil est fermé tous les jours fériés, une semaine entre Noël et le jour de l'an, ~~4 semaines en août~~, une semaine pendant les vacances de Pâques, et trois semaines en août.

Si les parents souhaitent prendre des congés supplémentaires, hors période de fermeture de la structure, ils devront pour une prise en compte de la déduction, avvertir la Directrice du multi accueil :

- 1 mois au préalable pour une semaine de congés,
- 15 jours au préalable pour un à quatre jours de congés consécutifs.

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, MODIFIE le règlement intérieur de la Crèche Les Lucioles commune de Athée sur Cher.

6. Nouvelle Brigade de Gendarmerie de Bléré

o Avenants aux travaux

La communauté de communes construit actuellement la nouvelle brigade de Gendarmerie de Bléré.

Des avenants aux travaux ont été proposés et Monsieur GUTHIER donne les raisons des différents avenants présentés :

Lot	Nom du Lot	Entreprise	Marché initial	Avenant	%	Total
3	Couverture Ardoise	Jean René CRETE	137 730,90	3 984,93	2,89%	141 715,83
15	Panneaux Photovoltaïques	CEL	25 344,00	669,00	2,64%	26 013,00
14	Electricité	Hervé thermique	174 781,19	-	0,00%	174 781,19
11	Peinture	Vacher	85 757,47	11 134,03	12,98%	96 891,50
17	Tranchées techniques	Hénot TP	133 894,50	2 200,00	1,64%	136 094,50

Le Conseil Communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE les avenants présentés.

Madame Cochin indique que ces avenants sont à la marge comparés au budget de près de 3 millions d'euro HT consacrés à la Gendarmerie. Ces avenants sont nécessaires notamment à cause des changements réglementaires intervenus en matière de panneaux photovoltaïques et de panneaux solaires pour éviter tout risque pour les pompiers en cas d'incendie.

Pour le lot peinture, ce fut un choix des élus afin de faciliter l'entretien. Il était prévu une tapisserie dans chaque pièce qui sera remplacée par une toile de verre peinte.

Enfin, l'avenant relatif aux tranchées techniques est du à un changement de fonctionnement de GrDF qui avant, posait les compteurs, ce qui n'est plus le cas.

Monsieur GAUTHIER, Vice Président aux travaux, aborde la question du Chenil. Les travaux n'ont pas commencé et nous sommes confrontés à de nouvelles demandes du nouveau vétérinaire de la Gendarmerie. Un chiffrage de ces nouvelles demandes a été sollicité des entreprises intervenantes. Ainsi, nous pourrions voir avec les services de la Gendarmerie la suite à réserver à ce dossier.

Monsieur PERCEVAULT demande si un contrat de maintenance a été prévu sur les onduleurs liés aux panneaux photovoltaïques. Il est répondu par la positive.

Suite à une demande de M. FORTIER, des explications sont données par plusieurs élus sur le fonctionnement des onduleurs et leur liaison avec les panneaux photovoltaïques installés sur la Gendarmerie.

M. MOULIN demande quand la livraison de la Gendarmerie doit avoir lieu. M. GAUTHIER précise que pour le moment, le chantier ne subit pas de retard et que la livraison devrait avoir lieu fin mars prochain.

Enfin, M. GAUTHIER informe le conseil communautaire qu'une expertise aura lieu prochainement sur le site de Gendarmerie à cause de petites fissures qui sont apparues sur les logements terminés et enduits. Ces fissures ne mettent pas en péril les logements.

7. Zones d'Activités

a. Requalification de la ZI de Bois Pataud – Bléré

i. Cession d'une parcelle

La CCBVC a acquis un ensemble parcellaire de 1,89 ha dans le cadre de la requalification de la ZA de Bois Pataud à Bléré. L'entreprise GUIGNARD (Maçonnerie) souhaite se porter acquéreur du lot 1 par le biais de la SCI JOAXEL.

La commission affaires économiques a donné un avis favorable pour la cession de l'ensemble des lots au prix de 20 € HT / m².

Toutefois, il convient de préciser que les ventes de terrains à bâtir réalisées par les collectivités dans le cadre de leurs opérations d'aménagement de zones constituent des activités économiques et sont soumises de plein droit à la TVA.

Concernant la base d'imposition du calcul de la TVA, il convient de préciser que lorsque le terrain initial n'a pas supporté de la TVA lors de son acquisition, la TVA doit être calculée sur la marge. Ainsi, la CCBVC ayant acquis les terrains auprès de non-assujettis à la TVA, en conséquence l'acquisition des terrains n'a pas ouvert de droit à déduction, la vente sera soumise à TVA sur marge.

Le conseil communautaire,

Vu le permis d'aménager relatif à cette zone (PA 370271110002) obtenu par arrêté de Monsieur le Maire de Bléré en date du 15 février 2012,

Vu le Permis d'aménager modificatif obtenu par arrêté de Monsieur le Maire de Bléré en date du 6 juin 2012,

Vu l'existence 5 lots cessibles,

Vu la demande d'acquisition de la SCI JOAXEL en date 30 août 2012

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de céder à la SCI JOAXEL le lot n°1 (parcelle ZM 424 – LD Bois Pataud) de l'opération de requalification partielle de la ZI de Bois Pataud sur la commune de Bléré, d'une surface de 2 930 m², au prix de 20 € HT le m² net vendeur (plan joint),**
- **DECIDE de fixer le prix de cession du terrain comme suit :**

Calcul de la TVA sur marge au m²		
<i>a</i>	Taux de TVA	19,60%
<i>b</i>	Prix d'acquisition des terrains au m ² *	6,28 €
<i>c</i>	Prix de vente HT du terrain au m ²	20,00 €
<i>d=c-b</i>	Marge HT au m ²	13,72 €
<i>e=d*a</i>	TVA due sur marge au m ²	2,69 €
<i>f=c+e</i>	Prix de vente TTC du terrain au m²	22,69 €

en fonction des instructions fiscales à venir et des éventuelles modifications de taux de TVA, sans que le prix HT ne puisse être modifié, le prix de vente et la TVA sur marge pourront être corrigés

- **DIT que le montant HT devra apparaître distinctement dans l'acte notarié pour le calcul des droits de mutation auxquels la vente sera susceptible d'être soumise,**
- **PRECISE que cette autorisation de cession se fait sous réserve d'une clause de rétrocession au prix d'acquisition en cas de non-utilisation du terrain dans un délai de 3 ans, dont les détails seront portés à l'acte authentique,**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou le Premier Vice Président à signer le compromis puis l'acte notarié par devant Maître MODOT, Notaire à La Croix en Touraine**

b. ZA de Sublaines – Bois Gaulpied

i. Cession d'une parcelle (modification de la délibération)

Le conseil communautaire, lors de sa séance du 19 juillet dernier a délibéré favorablement à la cession des parcelles ZR 10 & ZR 23 à la Société Coopérative Triangle 37. Le géomètre mandaté pour ce site d'activités nous a indiqué la surface exacte de l'îlot 1 qui s'élève à 73 337 m² soit 817 707,55 € HT.

Compte tenu de la cession en deux actes notariés, il convient de préciser la délibération afin d'en définir les surfaces de chaque parcelle : ZR 10 pour 2067 m² et ZR 23 pour 71 270 m².

**Le conseil communautaire,
Vu les délibérations précédemment adoptées,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente, ou tout Vice Président à signer le compromis puis l'acte notarié par devant Maître MODOT, Notaire à La Croix en Touraine concernant la vente, en deux actes des parcelles ZR23 et ZR 10 commune de Sublaines, LD « Le Grand Ormeau » à la Société Coopérative Triangle 37**

8. Commerces de Proximité

a. Boulangerie-Pâtisserie de Francueil

i. Octroi du Marché « Menuiseries extérieures bois »

Le conseil communautaire doit autoriser la Présidente à signer le marché de travaux pour les menuiseries extérieures bois.

Suite à l'analyse des offres, la COAMAPA (Commission d'Ouverture et d'Analyse des plis des Marchés à Procédure Adaptée) a donné un avis favorable pour l'attribution du marché à l'entreprise SARL QUEDUBOIS pour un montant HT de 20 874,86 €.

La Présidente rappelle que nous avons du respecter la norme BBC pour rentrer dans les critères régionaux en matière de subventions.

Le conseil communautaire,

Sur proposition de la COAMAPA de la communauté de communes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RETIENT l'entreprise QUEDUBOIS pour un montant de 20 874,86 € HT pour le Lot Menuiserie Extérieure Bois – Construction d'une Boulangerie Francueil**
- **AUTORISE Mme la Présidente, ou tout Vice Président à signer t**

9. Rapports d'activités 2011

a. Communauté de Communes de Bléré Val de Cher

b. Service « REOM – déchets ménagers et assimilés »

Madame la Présidente indique que tous les élus ont reçu les documents et remercie les services pour leur réalisation.

Ce document, après adoption, sera adressé à chaque commune membre.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE les rapports présentés.

10. Commissions & Comités :

a. Patrimoine du 7 juin 2012

b. Comité de pilotage – Sentier d'Interprétation du 11 juillet 2012

Madame COCHIN précise que le compte rendu de l'étude sera adressé à l'ensemble du conseil communautaire avec la prochaine convocation.

c. Transports Scolaires du 18 juillet 2012

d. Affaires Economiques du 26 juillet 2012

e. Culture & Tourisme du 4 septembre 2012

f. Petite Enfance – Enfance – Jeunesse du 6 septembre 2012

Monsieur AVENET précise qu'une phrase inscrite au compte rendu peut porter confusion « Il est fait remarquer que les enfants des Communes sur lesquelles sont implantées les structures ne seront plus prioritaires » Il sera, selon lui, très dur d'expliquer cela à la population de la commune. Le transfert de la compétence ne doit pas s'accompagner d'une baisse de service.

g. Environnement du 11 septembre 2012

h. Affaires Economiques du 17 septembre 2012

Monsieur DUVAL demande pourquoi nous abordons les sujets des ZDE (Zone de Développement de l'Eolien) dans les commissions. Mme COCHIN dit qu'elle ne souhaite pas fermer la porte de ce dossier.

Monsieur AVENET fait une remarque sur le compte rendu. En effet, la commune de St Martin le Beau a bien délégué en 2009 le Droit de Préemption Urbain sur la zone UC du PLU de la commune, à la CCBVC. Le conseil communautaire a accepté cette délégation. Une correction au Compte rendu sera apportée.

11. Questions diverses

- Collège « Le Reflessoir »

Madame COCHIN indique qu'elle a rencontré la nouvelle principale du Collège le Reflessoir, Mme ETIENNE qui souhaite mettre en place un fascicule sur le Collège et son fonctionnement. Ce document serait distribuer aux enfants du Collège et pourrait aborder les Transports Scolaires et les équipements sportifs communautaires. Ce document est financé par les annonceurs locaux.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC, Conseiller Général, dit que la rentrée s'est bien déroulée, avec la nouvelle sectorisation scolaire. Les enfants de Athée sur Cher vont au Collège de Esvres sur Indre et ceux de Azay sur Cher à Tours. Il y a eu un incident dans le car entre Tours et Azay sur Cher.

Madame COCHIN interpelle le Conseiller Général sur l'état extérieur du Collège le Refleessoir. Il aurait besoin d'un coup de peinture. Elle demande à ce que le nécessaire soit fait par le Conseil Général.

Monsieur KERBRIAND répond qu'il y a encore des choses à faire à l'extérieur. Il explique que deux collèges vont être reconstruits : Azay le Rideau & Château la Vallière.

- **Transports Scolaires**

Mme BAROU, Vice Présidente fait le point sur la rentrée scolaire qui a été très difficile. Connex a obtenu le marché en cassant les prix et on paie aujourd'hui ce choix.

Plusieurs courriers ont été faits depuis le début de l'année à l'entreprise ainsi qu'au Conseil Général afin de faire le nécessaire pour que les choses s'arrangent : pannes à répétition, enfants laissés sur le trottoir.

- **SMITOM d'Amboise**

Mme COCHIN fait part, en tant que Maire de La Croix en Touraine, de ses soucis sur sa commune avec un agriculteur qui a rependu des déchets plein de plastique. Elle indique qu'elle entend déposer plainte. Il semble que les déchets viennent du SMITOM.

Un constat a été fait par un huissier de justice et Mme COCHIN dit qu'elle a sollicité de l'agriculteur la copie de la facture.

Monsieur BISTER indique que les 3 délégués (avec Monsieur SCHNEL et Monsieur PESTIE) ont abordé le sujet lors du Comité Syndical du SMITOM la veille. Les déchets viennent des déchetteries selon le SMITOM. Monsieur SCHNEL indique qu'il s'agit des refus de criblage de compost qui ont été vendus.

- **Jeunesse**

M. AVENET indique que le contrat que la commune de St Martin le Beau a avec la FRMJC se termine bientôt. Il demande où en est la prise de compétence « Jeunesse » par la CCBVC.

Mme COCHIN répond que cela se fera peut être en 2014 mais c'est plus l'inconnue. Il y a une structure importante sur Bléré.

M. BERNARD dit qu'il faudra un travail important sur les conventions de mise à disposition des bâtiments.

M. FORTIER souscrit à ce que dit M. BERNARD. Il faut d'abord régler les problèmes des crèches et de la Petite Enfance. Un coordinateur sera nommé et il devra s'emparer des domaines de la Petite Enfance et de l'Enfance.

Pour M. FORTIER, ce sera le rôle de la prochaine assemblée de travailler sur la jeunesse.

- **Education Musicale**

M. FORTIER explique qu'il y a un problème de financement des Ecoles de Musique sur le territoire de la Communauté de Communes. Mme COCHIN dit qu'il va falloir résoudre ce problème. Elle indique à l'Assemblée avoir chargé, en accord avec M. Le GOFF, Monsieur Robert PAPINEAU Vice Président de travailler ce dossier en vue de la prise de compétence.

Il y a un échange important entre les élus sur le financement des écoles de musique du territoire et les participations des communes. Il faut étudier la prise de compétence et voir comment la CCBVC peut mettre en place une véritable politique de l'enseignement musical.

Séance levée à 19h50

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Le secrétaire de séance,
Béatrice BOYER

Les élus communautaires –

Robert PAPINEAU

Jean Pierre PESTIE

Raymond COLSON

Françoise BAROU

Jean-Serge RAFEL

Robert GAUTHIER

Georges FORTIER

Jean-François DEJUST

Michel LE GOFF

Jocelyn DURAND

Franck AUGIAS

Michel JACQUEMET

Michel DUVAL

Renaud MOULIN

Alain BERNARD

Francis GELY

Jean-François BISTER

Béatrice BOYER

Françoise PICARD

Max BESNARD

Michel MERGOT

Christian PERCEVAULT

Jean-Louis CHERY

Jean-François LEPAGE

Jocelyne COCHIN

Denis CHANTREL

Jacky GAUVIN

Didier AVENET

Alain SCHNEL

Philippe VERNET

Christian FOUASSIER